

STATUT DE L'ARBITRAGE 3EME PUBLICATION AU 30 JUIN 2019

PAGE 1/2

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 15 juin 2019 (date d'étude de la 2^{ème} situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre) pour la saison 2019-2020.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

3^{ème} année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2018/2019 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2019/2020.

2^{ème} année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2019/2020.

1^{ère} année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2019/2020.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Régionale d'appel dans les 7 jours suivants cette publication (Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue.).

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 janvier de la saison en cours.

Ci-dessous, la liste des clubs en infraction :

STATUT DE L'ARBITRAGE 3EME PUBLICATION AU 30 JUIN 2019

PAGE 2/2

NATIONAL 3 :

AVIRON BAYONNAIS – Manque 2 arbitres
F.C. CHAURAY – Manque 1 arbitre
STADE POITEVIN F.C. – Manque 2 arbitres

1^{ère} année d'infraction – 600€ amende
1^{ère} année d'infraction – 300€ amende
1^{ère} année d'infraction – 600€ amende

REGIONAL 1 :

HIRIBURUKO AINHARA – Manque 1 arbitre
ROYAN VAUX ATLANTIQUE F.C. - Manque 1 arbitre
TULLE FOOTBALL CLUB - Manque 1 arbitre

1^{ère} année d'infraction - 180€ amende
1^{ère} année d'infraction - 180€ amende
1^{ère} année d'infraction - 180€ amende

REGIONAL 2 :

LES COQS ROUGES BORDEAUX – Manque 1 arbitre
CAP AUNIS ASPTT F.C. - Manque 2 arbitres
LA LIGUGEEENNE – Manque 3 arbitres
A.S. NIEUL - Manque 1 arbitre

1^{ère} année d'infraction - 140€ amende
1^{ère} année d'infraction - 280€ amende
1^{ère} année d'infraction - 420€ amende
1^{ère} année d'infraction - 140€ amende

REGIONAL 3 :

C.A. STE HELENE - Manque 1 arbitre
AM.S. TAILLANAISE - Manque 1 arbitre
A.S. CABARIOTAISE - Manque 1 arbitre
F.C. ST LAURENT D'ARCE/ST GERVAIS - Manque 2 arbitres
A. DES ANCIENS DE L'A.M. LALEU LA PALLICE - Manque 2 arbitres
U.S. ST FIEL - Manque 1 arbitre
F.C. FLEURE- Manque 1 arbitre
ENT.S NONARDAISE – Manque 1 arbitre

1^{ère} année d'infraction - 120€ amende
1^{ère} année d'infraction - 120€ amende
1^{ère} année d'infraction - 120€ amende
1^{ère} année d'infraction - 240€ amende
2^{ème} année d'infraction - 480€ amende
1^{ère} année d'infraction - 120€ amende
1^{ère} année d'infraction - 120€ amende
1^{ère} année d'infraction - 120€ amende

FUTSAL REGIONAL 1

A.S. PESSAC CHATAIGNERAIE - Manque 1 arbitre
ASPOM - Manque 1 arbitre
AJ FUTSAL - Manque 1 arbitre
GIRONDINS FUTSAL - Manque 1 arbitre
US CHARTRONS - Manque 1 arbitre
C'CAB - Manque 1 arbitre
AJ AULNAY - Manque 1 arbitre
AFC NIORT - Manque 1 arbitre
DYNAMO DE LIER - Manque 1 arbitre

1^{ère} année d'infraction
1^{ère} année d'infraction